



Votants : 83
Convocation du Conseil de Communauté :
le 20 juin 2014
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 1^{er} juillet 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 30 juin 2014

FINANCES – TARIF CAMPING DE MARIGNY

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gerard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Didier DAVID à Elisabeth MAILLARD, Romain DUPEYROU à Simon LAPLACE, Marie-Chantal GARENNE à Sylvette RIMBAUD, Anne-Lydie HOLTZ à Christelle CHASSAGNE, Agnès JARRY à Elmano MARTINS, Guillaume JUIN à Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE à Gerard LABORDERIE, Rose-Marie NIETO à Dominique SIX, Sebastien PARTHENAY à Marc THEBAULT, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Alain LAUDES, Marcel MOINARD

Titulaires absents excusés :

Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Romain DUPEYROU, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sebastien PARTHENAY, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140630-c33-06-2014-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014****FINANCES – TARIF CAMPING DE MARIGNY**Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur proposition du Président,

Considérant la nécessité de fixer les nouveaux tarifs du camping de Terre-Neuve à MARIGNY,

Il est proposé une évolution des tarifs de + 1.5 % :

Tarifs emplacements :

	Tarifs 2013-2014 H.T	Proposition de tarifs HT Du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015
Adulte	1.86 €	1.89 €
Enfant	1.08 €	1.10 €
Tente	1.68 €	1.71 €
Caravane	1.68 €	1.71 €
Camping-car	2.82 €	2.86 €
Véhicule	1.14 €	1.16 €
Animal	0.90 €	0.91 €
Electricité	2.42 €	2.46 €
Caravane ou autre double essieu	7.04 €	7.15 €

Tarifs Chalets :

➤	Période Haute	Période Basse (chauffage inclus)
La semaine	➤ 227 €	➤ 196 €
Une semaine supplémentaire à suivre	➤ 184 €	➤ 156 €
A partir de la 3ème semaine comprise à suivre	➤ 174 €/semaine	➤ 148 €/semaine
Le week-end	➤ 55 €	➤ 52 €
La nuitée	➤ 38 €	➤ 36 €

Location en continu (au-delà de 4 semaines) :

- Base : 4 semaines (196 € + 156 € + 148 € + 148 €) : 648 €
- Chaque semaine supplémentaire : 72 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140630-c33-06-2014-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Définition des périodes :

- Saison basse : Mi-septembre (année N) à mi-juin (année N+1)
- Soit pour 2014-2015 : du 15 septembre 2014 au 14 juin 2015 compris.

- Saison haute :

- Soit pour 2015 : du 15 juin 2015 au 13 septembre 2015 compris.

Exploitation des chalets :

Deux chalets seront réservés en période basse pour la location :

- Semaine (4 maximum)
- Week-end
- Nuitées (28 maximum)

Trois chalets pourront être loués en continu auprès d'un même usager pour toute la durée de la saison basse.

Pendant la période haute :

Location des 5 chalets à la semaine (4 maximum)

Location au week-end ou à la nuitée selon les disponibilités (pas de réservation possible)

Les arrivées sont autorisées :

Du samedi 15h00 au samedi 10h00 (pour la location à la semaine)

Du samedi 10h00 au dimanche 15h00 (ou équivalent sur autre jour de la semaine) (pour location du week-end)

De 15h00 (jour J) à 10h00 (jour J+1) à la nuitée

Le nombre maximum de personne par chalet est de quatre (+ un bébé).

Un seul véhicule par chalet sera autorisé. (au-delà application de la tarification)

Des arrhes seront demandées à la réservation ; soit 30 % du montant de la location (en cas de location longue durée sur la période basse, les arrhes porteront sur les quatre premières semaines).

Un dépôt de garantie de 190 € sera demandé à la remise des clés et restitué au départ après l'état des lieux.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter la modification des tarifs présentés dans les tableaux ci-annexés avec leurs dates d'entrée en vigueur respectives.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041517-20140630-c33-06-2014-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20140630-c33-06-2014-DE
Date de télétransmission : 03/07/2014
Date de réception préfecture : 03/07/2014